



Réseau des AMAP Hauts-de-France

Rapport Financier Exercice 2020

adopté par l'Assemblée Générale du 6 février 2021 par un scrutin en ligne en application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020

Réseau AMAP Hauts-de-France
40 Avenue Roger Salengro, Saint-Laurent-Blangy
14 rue du 8 mai 1945, Amiens
contact@amap-hdf.org

HM



Table des matières

Introduction.....	3
I. Bilan de l'exercice 2020.....	4
A. Les produits 2020.....	4
B. Les charges 2020.....	9
Trésorerie.....	12

Introduction

L'exercice comptable d'AMAP HDF débute au 1er janvier et se termine au 31 décembre de la même année. Il est à noter que certaines recettes et dépenses de cet exercice seront réellement encaissées ou débitées en 2021. Elles sont rattachables à l'exercice 2020 car elles correspondent bien à des actions 2020.

Les éléments marquants de 2020 sont :

- a) La fusion AMAP 59-62 et FAMAPP est complètement réalisée (un seul compte bancaire et plus de dettes à honorer).
- b) Une masse salariale moins élevée à cause de la crise sanitaire (arrêts de travail pendant le premier confinement, arrêts de maladie et début du CDD reporté à la fin du premier confinement).
- c) Des frais de déplacement en nette baisse, toujours à cause de la crise sanitaire. Le réseau AMAP HDF a, par prudence, préféré privilégier le télétravail au présentiel et beaucoup de réunions se sont faites par audio ou visioconférence.

Conscient de ces tendances marquantes, la commission trésorerie s'est réunie, dès septembre 2020, afin de travailler l'état des dépenses de l'association et réfléchir à comment réorienter, avant la fin de l'année 2020, de manière pertinente les dépenses non réalisées ou non réalisables (équipements pour faciliter le télétravail des salariées, réimpression de flyers, postes de travail TMS, participation au projet BD « *Paysan-ne en AMAP, pourquoi pas moi ?* », communication autour du dispositif de « *Paniers solidaires* » et sa campagne de don, participation au projet AMAP'artage, développement d'un module d'édition de newsletter, développement de Clic'AMAP).

Concernant les subventions,

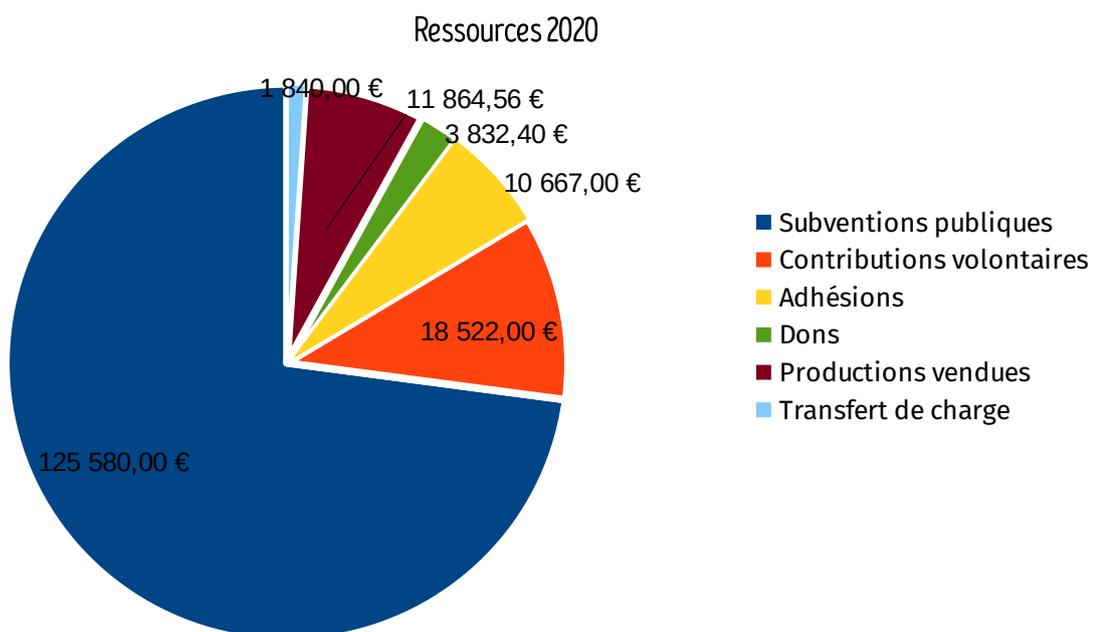
- a) Nous avons touché avant mai 2020 pratiquement le solde des subventions 2019, à savoir 54 659.23€, et la totalité, à savoir 58 259.23€, en octobre 2020.
- b) Les départements de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais ont versé également avant juin leurs subventions 2020.

Cela nous a permis de gérer sereinement la trésorerie cette année.

Nous attendons la confirmation par l'expert comptable du résultat de l'exercice 2020. Selon nos travaux et calculs, AMAP HDF devrait être en léger excédent en 2020 .

I. Bilan de l'exercice 2020

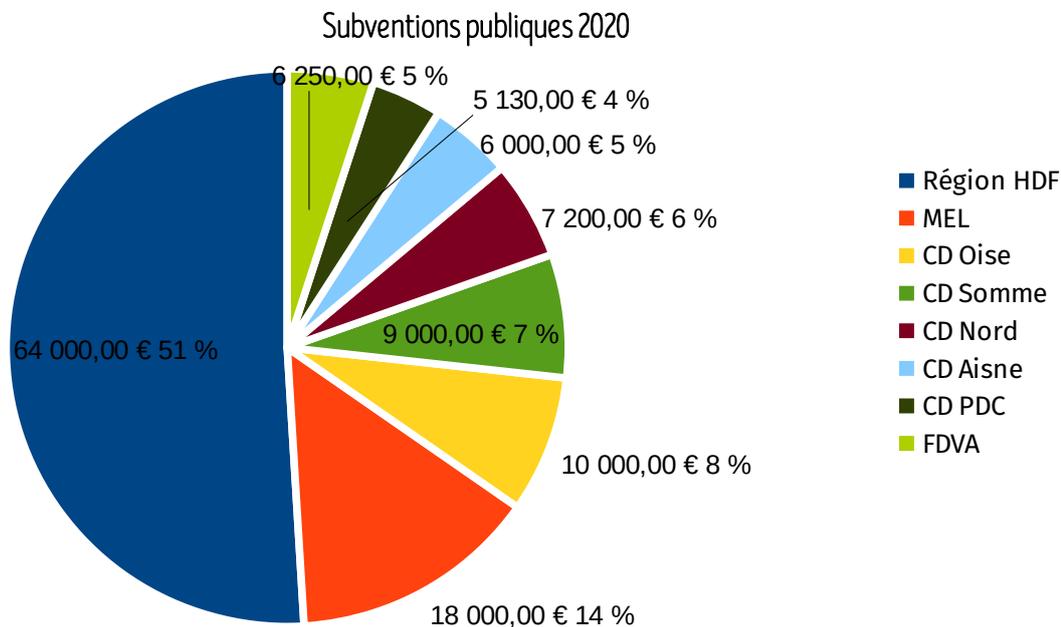
A. Les produits 2020



JM

Nos produits sont :

1. Les subventions publiques qui constituent l'essentiel de nos ressources :



Ce camembert permet de visualiser les subventions accordées à l'association pour 2020 avec les financeurs classés par ordre d'importance : la Région 51%, la MEL 14%, les 5 conseils départementaux réunis 30% de nos produits et le FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) 5%.

A noter, AMAP HDF a signé en 2020 une convention pluriannuelle avec la Région HDF pour la période 2020-2022 (signe fort du soutien de la Région et de la reconnaissance de notre « utilité » économique, sociale et environnementale).

129 330€ ont été demandés en 2020 et 125 580€ accordés (prévisionnel adopté lors de l'AG du 08/02/2020 : 124 330€).

La Communauté d'Agglomération d'Amiens ne nous a pas accordé les 3000€ demandés, ce que nous déplorons : notre association a sa deuxième antenne à Amiens et 7 AMAP maillent ce territoire.

Par contre, nous avons obtenu au titre du FDVA 6250€, au lieu des 2000€ prévus au prévisionnel.

JM

Les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas de Calais et de la Somme, la Métropole Lilloise et la Région Hauts-De-France ont accordé en 2020 le même montant de subventions qu'en 2019.

Au 31 décembre 2020, nous avons réellement touché 97 878.10€ et au 21 janvier 105 860.36€.

Le tableau permet de voir les dates de versement de ces subventions :

Au titre de 2020			
<i>Mai 2020</i>	10 000€	CD 60	totalité
<i>Mai 2020</i>	5 130€	CD 62	totalité
<i>Juin 2020</i>	6 000€	CD 02	totalité
<i>Septembre 2020</i>	6 250€	FDVA	totalité
<i>Septembre 2020</i>	4 500 €	CD 80	acompte 50%
<i>Septembre 2020</i>	7 200€	CD 59	totalité
<i>Septembre 2020</i>	14 976.44€	Région	acompte 1 : 23%
<i>Novembre 2020</i>	18 000€	MEL	totalité
<i>Novembre 2020</i>	25 821.66€	Région	acompte 2 : 40%
<i>Janvier 2021</i>	7982.26€	Région	acompte 3 : 12%

Ce que montre aussi ce tableau :

- L'année 2020 a été marquée par un premier confinement dès le mois de mars. C'est habituellement à cette période de l'année que les collectivités territoriales qui nous financent instruisent notre demande en Conseil. Elles n'ont pas pu se réunir en cette période de confinement nous faisant craindre des difficultés financières au mois d'avril 2020. Mais une législation exceptionnelle a autorisé les Présidents des collectivités territoriales à prendre certaines décisions qui doivent habituellement passer au vote en conseil. Les collectivités territoriales qui nous soutiennent financièrement nous ont affirmé encore plus en 2020 leur soutien, car leurs Présidents nous ont accordé un financement en application de la législation exceptionnelle.
- Autre fait marquant de l'année 2020, le second tour des élections municipales a été reporté et la MEL n'a pas pu cette année instruire notre dossier aussi rapidement que d'habitude.
- Il reste en théorie au 21 janvier encore à percevoir 50% de la subvention de la Somme, c'est-à-dire 4500€ et le solde de la subvention de la Région, c'est-à-dire 15 219.64€ (64 000€ - 48 780.36€). Sachant que ces 2 financeurs financent le solde sur la base des dépenses réellement réalisées, nous ne pourrions peut être pas percevoir, au vu du résultat de l'exercice 2020, la totalité des subventions accordées.

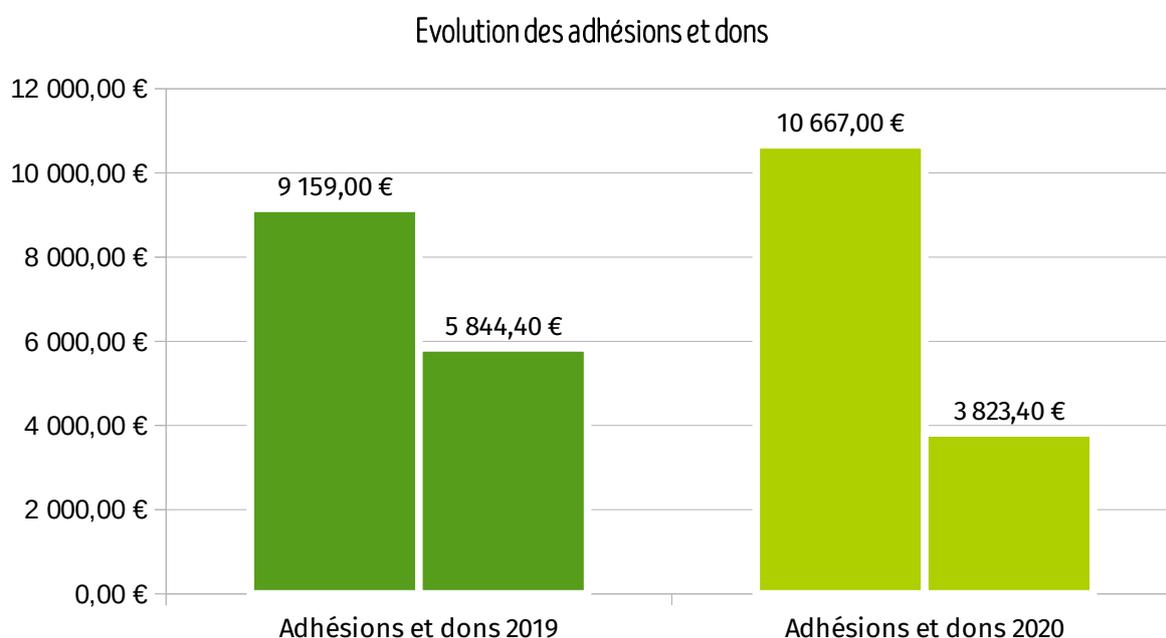
JM

2. Le bénévolat est la 2ème source de revenus de l'association (contributions volontaires dans le graphique).

Le bénévolat valorisé augmente de **18 522€¹** les produits. Il traduit les mises à disposition de salles et surtout le temps passé par les bénévoles et les administrateurs-trices dans la vie et les actions de l'association, la participation et le suivi des missions du réseau et la présence du réseau au sein du Miramap, notamment cette année avec le développement de l'outil web Clic'AMAP.

Ce schéma permet, encore une fois, de démontrer que AMAP HDF fonctionne grâce à une implication forte de ses administrateurs-trices mais également que certaines actions ont pu être menées à bien grâce aux petits, moyens ou grands coups de main que des membres bénévoles du réseau ont pu lui apporter. Et nous tenions encore une fois à les en remercier.

3. Les cotisations des adhérents (AMAP, Paysans producteurs et sympathisants) et les dons sont la 3ème source de revenus de l'association.



A ce titre, AMAP HDF a touché au 21 janvier :

10 667€ en adhésions (10 533€ au 31/12/20 + 134€ au 21/01/21)

3 832.40 € en dons (ce montant est ainsi réparti : dons d'AMAP 1 223€ - dons frais de déplacement des administrateurs 784.40€ - dons 1 % pour la planète 1 825€).

¹ Le bénévolat est estimé à 18522 € et correspond à environ 1323 heures valorisées à 10.00 €, auquel s'ajoutent les charges sociales chiffrées à un taux de 40%. L'association a également bénéficié de mises à disposition de salles. Celles-ci ont été estimées à 400 € (4 journées à 100 €).

JM

Les dons viennent d'AMAP, d'administrateurs-trices qui offrent leurs frais de déplacements et deux entreprises au titre du 1% pour la Planète (1 % pour la planète, en anglais « 1% for the Planet », est un mouvement mondial porté par des entreprises décident de donner 1% de leur chiffre d'affaires à des associations de préservation de l'environnement).

Aux sources de revenus s'ajoutent les transferts de charges qui équivalent la **participation des AMAP aux frais d'assurance collective** qui se sont montés en 2020 à **1 020 €**

Ainsi, en 2020, sur 73 AMAP adhérentes, 68 AMAP y ont souscrit. Pour rappel, en 2019, sur 60 adhérentes AMAP, 58 AMAP avait pris l'assurance collective.

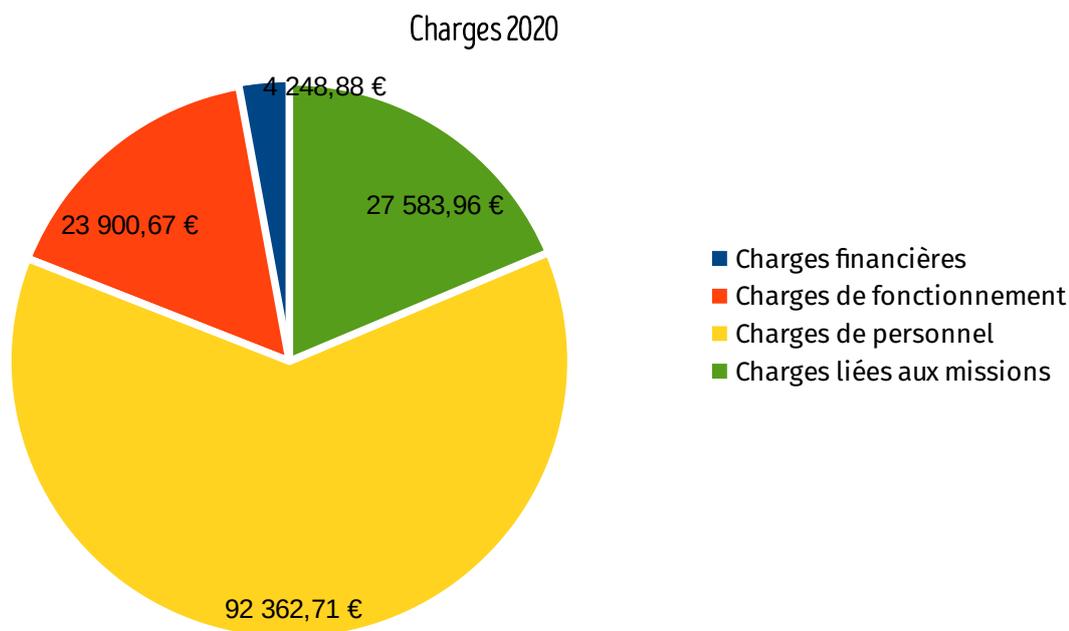
4. Les productions vendues sont la 4^{ème} source d'autofinancement du réseau AMAP HDF : **11 864.56€** (9548.46€ au 31/12/2020 + 1 847.38€ au 21/01/2021 + 448.72 € de factures émises en attente de règlement) (*prévisionnel* : 12 000€).

Il s'agit de prestations de service, essentiellement des facturations ou refacturations de services - serveur, formations ou participations à la réalisation d'outils, vente d'outils de communication - « BD Amapien.ne pourquoi pas moi ? » - , vente de cabas et de la **participation aux frais de Diagnostic Agriculture Paysanne** effectuées en 2019 pour 2 fermes en AMAP Les jardins en Folies de Willy Videvogel et Ferme de la Genevroye de Sebastian Hincelin pour un montant de **820 €** (580 € au 21/01/20 + 240€ à venir pour 2020).

5. Nous avons enfin eu des produits exceptionnels : 1 380.68 au 21/01/2021 (1 169.01€ au 31/12/2020 + 211.67€) pour une activité partielle du réseau AMAP HDF et des trop perçus.

JM

B. Les charges 2020



Le Réseau Amap HDF a 4 postes de dépenses : le poste **Charges financières et le poste charges d'exploitation qui se répartit en** poste **Charges de personnel**, de loin le plus important, en poste **Charges de fonctionnement** en lien avec les 2 antennes de l'association, l'antenne d'Amiens et l'antenne de St Laurent Blangy et en poste **Charges liées aux actions de l'association**.

JM

1 - Les charges financières du réseau AMAP HDF

Ce sont les frais liés aux emprunts et les charges exceptionnelles

Total pour 2020 : 4 248.88€

A) Remboursement de prêts	
Prêt La Nef	1 099.56€
Prêt Pas de Calais Actif	1 250€
B) Charges exceptionnelles	
Fonds Paniers solidaires	1 200€
Rattrapage cotisation 2019 Malakoff Humanis	699.32€

Pour rappel, en 2016, afin de disposer d'un fonds de roulement et d'éviter de possibles découverts liés aux retards de paiement de subventions, AMAP 5962 a contracté 2 prêts pour un montant total de 10 000€ : un prêt de 5 000€ d'une durée de 60 mois auprès de la NEF qui est remboursé mensuellement (traite : 91.63€) et un prêt de 5 000€ d'une durée de 60 mois sans intérêt auprès de Pas de Calais Actif, remboursable en 4 versements de 1 250€ en janvier 2018, 2019, 2020 et 2021. Au 31 décembre 2020, AMAP HDF **doit** donc **encore 1 250€ à Pas de Calais Actif** qui seront remboursés en janvier 2021 et **274.89€ (91.63€x3) à la NEF**. A partir d'avril 2021, AMAP HDF n'aura plus de prêt en cours.

Les charges exceptionnelles que le réseau a soutenu en 2020 sont : la participation du réseau AMAP HDF au fonds de dotation « Paniers solidaires » et le rattrapage sur la cotisation 2019 Malakoff Humanis.

2 - Les charges de fonctionnement du Réseau AMAP HDF sont :

- la location des bureaux d'Amiens et de St Laurent Blangy et les charges locatives afférentes : EDF, eau, gaz, ménage, serveur informatique, ...). Ces charges sont maîtrisées et réduites du fait de la mutualisation de la plupart d'entre elles avec les autres associations partenaires à Amiens et à la Maison des Paysans de Saint Laurent Blangy, la clef de répartition étant le nombre de salarié-e-s de chaque structure partenaire.

Ainsi à Amiens, le réseau AMAP HDF paie les factures de ménage et refacture à La Confédération Paysanne, à Initiatives Paysannes et à Terres de lien. Le loyer et les charges sont facturés par Terre de liens. A St Laurent, le réseau AMAP HDF paie les factures du serveur informatique et refacture à La Confédération Paysanne et à Initiatives Paysannes. Le loyer et les charges sont facturés par Initiatives Paysannes et les impressions par la Confédération Paysanne.

Total pour 2020 : € 13 493.95€

JM

- b) A ces dépenses s'ajoutent les honoraires du cabinet d'expertise comptable ESS Expertise, l'intervention d'Initiatives Paysannes lors de l'Assemblée Générale 2020, la participation au projet PANIERS, la location à DLM d'un véhicule affecté à Amiens (300€ par mois) et l'assurance SMALC (responsabilité, dommage aux biens, auto collaborateurs, protection juridique...pour le réseau et les AMAP le souscrivant).

Total pour 2020 : 10 121.53€

- c) Enfin les **frais** bancaires,

Nous avons conservé, jusqu'en début décembre 2020, 2 comptes bancaires au crédit coopératif, l'ex compte AMAP 5962 à Arras devenu le compte bancaire officiel du réseau AMAP HDF et l'ex compte FAMAPP à Amiens. Maintenant, nous n'avons plus qu'un seul compte bancaire.

Tot pour 2020 : 285.19€ (C Coop Amiens 103.86 €, C Coop St Laurent Blangy 181.33€)

3- Les charges de personnel du réseau AMAP HDF

C'est le poste de dépenses le plus important de l'association cette année encore, (salaires, cotisations URSSAF, cotisations retraite, prévoyance, mutuelle, médecine du travail, formation professionnelle, ...).

Cette année, l'association a eu 3 salariées (2 animatrices-développement Céline et Zoé et 1 secrétaire technique Bernardetta) : 2 CDI à temps plein et 1 CDD à temps partiel (80%) à partir du 22 mai jusqu'au 31 décembre.

Total pour 2020: 92 362.71€

4- Les charges liées aux 4 missions du réseau AMAP HDF

Ces missions ont été rappelées dans le rapport d'activité.

Ces charges sont **variables d'une année sur l'autre** et regroupent les frais de déplacements liés aux missions des administrateurs et bénévoles, les frais liés au travail des 3 salariées (frais de déplacements, frais téléphoniques et postaux, achat de marchandises et de fournitures administratives, impressions, ...), les frais liés aux formations, les frais liés aux actions de promotion (création du visuel du cabas et la réalisation de ce cabas, BD ...), les cotisations liées à l'activité économique (Miramap et APES) et les frais liés à la collaboration avec le Miramap et le réseau AURA (participation financière au développement de l'outil Clic'AMAP et AMAP'artage).

Total pour 2020 : 27 583.96 €

A noter, les 5 diagnostics Agriculture paysanne prévus en 2020 (1 par département) n'ont pas été réalisés à cause de la crise sanitaire.

Par contre, 2 formations Paysans ont eu lieu et les formations à l'outil web Clic'AMAP ont été faites à distance.

JM

Trésorerie

AU 31 décembre 2020, les liquidités bancaires sont de 82 489.39€ et les espèces en caisse sont de 222.89€.

Il nous reste encore à acquitter certaines dépenses 2020 (cotisations URSSAF, formation professionnelle,...) et à percevoir le solde de La Région et du département de la Somme. Une fois le bilan des actions 2020 et le bilan financier 2020 envoyés à ces financeurs, AMAP HDF devrait encore percevoir environ **19 719,64€ au titre de 2020**.

En conclusion

Grâce au soutien des financeurs, aux efforts d'autofinancement, à des dépenses réfléchies, maîtrisées et partagées, AMAP HDF connaît une bonne santé financière.

AMAP HDF a en 2020 consolidé le budget dévolu aux charges de personnels et peut donc à partir du 1^{er} janvier 2021 transformer le CDD à 80% de Bernardetta en un CDI à 80%.

RESEAU DES AMAP HDF
40 avenue Roger Salengro
62223 ST LAURENT BLANGY
06.34.28.73.25 contact@amaphdf.org
Siret : 531 999 811 00015

